

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 308

33 – GIRONDE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX

Ventes et cessions

852 297 134 RCS Bordeaux.

INGESCENCES.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 466700.00 EUR.

Adresse : 2, Chemin des Arestieux, 33610 Cestas.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : VDLV (Société Absorbante) Société par actions simplifiée Au capital de 24 790 Euros 2 Chemin des Arestieux 33610 CESTAS 750 855 819 RCS BORDEAUX INGESCENCES (Société Absorbée) Société par Actions Simplifiée Au capital de 466.700 Euros 2 Chemin des Arestieux 33610 CESTAS 852 297 134 RCS BORDEAUX AVIS DE PROJET DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE LA SOCIETE INGESCENCES PAR LA SOCIETE VDLV 1. Evaluation de l'actif et du passif de la Société INGESCENCES (sur la base des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025) dont la transmission à la Société VDLV est prévue : - Montant de l'actif : 964.419 euros, - Montant du passif : 300.086 euros. Soit un actif net transmis de 664.333 euros. 2. Augmentation du capital de la Société VDLV, société absorbante : La Société VDLV, société absorbante procèdera à une augmentation de son capital de QUATRE CENT QUARANTE (440) EUROS, pour le porter de 24 790 Euros à 25 230 Euros, par création de 44 actions nouvelles de DIX EUROS (10 €) de valeur nominale chacune, lesquelles seront attribuées directement par la Société absorbante aux associés de la Société absorbée autre que la Société absorbante, à raison de 784 actions de la Société absorbée pour 1 action de la Société absorbante. 3. Montant prévu de la prime de fusion : 497.802,63 euros. 4. Dépôt du projet de fusion Le projet de fusion établi le 27 mars 2026 a été déposé au guichet du greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX, en date du 30 mars 2026 au nom de la Société VDLV et au nom de la société INGESCENCES. 5. Date d'effet Fiscalement et comptablement, la fusion prendrait effet rétroactivement au 1er octobre 2025..